Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00510 **Publié le 4 novembre 2026**

Décision n° 2026-684/PR du 17 septembre 2026

Modifiant de la décision n° 2026-578/PR du 20 juillet 2026 portant attribution de bourses spécifiques des îles Loyauté aux étudiants pour effectuer des études supérieures en métropole durant l'année universitaire ou scolaire 2026-2027

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 2019-72/API du 06 décembre 2019 relative au régime des bourses, demi-bourses, prêts et secours scolaires des étudiants et de la bourse « sports-études » de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération n° 2026-22 API du 26 mars 2026 relative au budget primitif de la province des îles Loyauté – Exercice 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission de bourses spécifiques de la province des îles en date du 21 juillet 2026,

Considérant la consultation à domicile du président d'assemblée en date du 30 juillet 2026,

Considérant les demandes des étudiants.

DECIDE

Article 1er : Il est accordé, au titre d'une nouvelle attribution de bourse spécifique au profit des étudiants figurant sur la liste annexée à la présente décision, qui vient compléter l'annexe de la décision n° 2026-578/PR du 20 juillet 2026 susmentionnée.

Article 2 : La présente décision sera transmise au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, notifiée aux intéressés et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation le Secrétaire Général Adjoint par intérim

HANNER XALITE

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00510 Publié le 4 novembre 2026

Décision n° 2026-684/PR du 17 septembre 2026

Modifiant de la décision n° 2026-578/PR du 20 juillet 2026 portant attribution de bourses spécifiques des îles Loyauté aux étudiants pour effectuer des études supérieures en métropole durant l'année universitaire ou scolaire 2026-2027

Annexe 1

ANNEXE A LA DECISION N° ....684...../PR DU .....17 SEP 2026

Décision Modificative Portant attribution des bourses pour des études supérieures effectuées en Métropole pour l'année universitaire ou scolaire 2026 - 2027 "DEC MOD BSIL"

BÉNÉFICIAIRES EFFECTUANT LEURS ÉTUDES EN MÉTROPOLE

NOUVELLES ATTRIBUTIONS

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Etudes envisagées 2026-2027	Décision exécutif	Indemnités de rentrée (FCFP)	Aides proposées	Montant mensuel (FCFP)	Montant annuel (FCFP)
1	DE LA VEGA	Watéa	10/07/2005	DFGSM - 2ème année Médecine	Favorable	0	BSIL	130 000	1 560 000
2	OUKA	Evanescence Hiamë Pauline	14/07/2005	DFGS 2ème année Pharmaceutiques	Favorable	0	BSIL	130 000	1 560 000
3	OUNEI	Filiaga, Rubie	26/01/2008	IEP Sciences politiques 1ère année	Favorable	0	BSIL	130 000	1 560 000
							TOTAL		4 680 000

SYNTHÈSE

Nombre de bénéficiaires distincts : 3
Montant annuel maximum : 4 680 000 FCFP

Pour le Président de la Province
des Iles Loyauté par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint

Hannet WAETE